

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : Prise à bail d'un local situé sur la commune d'Istres, forum des carmes, afin d'y installer une maison du bel âge.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la prise à bail du local situé sur la commune d'Istres, Forum des Carmes, afin d'y implanter une maison du bel âge, aux conditions évoquées dans le rapport joint,
- d'autoriser la signature dudit bail ainsi que de tout document se rapportant à cette location,

Le montant du loyer, intégrant les travaux réalisés par le propriétaire, est de soixante cinq mille cinq cent vingt euros (65 520,00€)

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**